



No de résolution
ou annotation

22^E SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 23 mai 2023, à 19 h, au 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Eve Dufour, présidente
M. Rafik Bourennani, vice-président
M. Pierre Dupuis, membre du conseil d'administration
M^{me} Lyne Gaulin, membre du conseil d'administration
M^{me} Sandra Godmer, membre du conseil d'administration
M. Sylvain Houle, membre du conseil d'administration
M^{me} Julie Landry-Savard, membre du conseil d'administration
M^{me} Geneviève Larche, membre du conseil d'administration
M^{me} Christine Lefebvre, membre du conseil d'administration
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration
M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration
M^{me} Hélène Paradis, membre du conseil d'administration
M. Antony Rouillard, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François Pressé, directeur général
M. Mathieu Ouellet, participant sans droit de vote
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale

SONT ABSENTS :

M^{me} Roxanne Bilodeau, membre du conseil d'administration
M. Francis Lévesque, membre du conseil d'administration

INVITÉS :

M. Marc-André Bastien, coordonnateur, Service des ressources humaines
M^{me} Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières
M^{me} Laurie Chrétien, directrice adjointe, Service des ressources éducatives
M. Pierre Gareau, directeur, Services de l'information, des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport
M^{me} Caroline Neveu, coordonnatrice en communications
M. Luc Thiboutot, directeur, école secondaire Le Tremplin

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre:

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. QUESTIONS DU PUBLIC



4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT
 - 4.1. Adoption - Procès-verbal de la séance du 21 mars 2023
 - 4.1.1. Suivi au procès-verbal
 - 4.2. Adoption - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er mai 2023
 - 4.3. Attestation de conformité
 - 4.4. Déclaration d'intérêts des administrateurs
 - 4.5. Adoption - Désignation des mandataires pouvant agir auprès de la SAAQ
5. POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION
 - 5.1. Rapport de la direction générale
 - 5.2. Suivi - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - 5.3. Suivi - Projet de loi 23
6. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS
 - 6.1. Comité des ressources humaines
 - 6.1.1. Rapport de la présidence du comité
 - 6.1.2. Adoption - Modification au calendrier pour du temps de concertation - École intégrée d'Or-et-des-Champs (NDA)
 - 6.1.3. Adoption - Plan d'effectifs du personnel professionnel
 - 6.1.4. Adoption - Plan d'effectifs du personnel de soutien
 - 6.1.5. Mise en disponibilité et non-renouvellement du personnel enseignant
 - 6.1.6. Adoption - Structure administrative du personnel d'encadrement
 - 6.2. Comité de vérification
 - 6.2.1. Rapport de la présidence du comité
 - 6.2.2. Adoption - Aide financière temporaire - Projet Cité étudiante Val-d'Or
 - 6.2.3. Grilles tarifaires 2023-2024
 - 6.2.3.1. Adoption - Grille tarifaire des services de garde 2023-2024
 - 6.2.3.2. Adoption - Grille tarifaire de la surveillance du midi 2023-2024
 - 6.2.3.3. Adoption - Grille tarifaire - Transport scolaire
 - 6.2.4. Adoption - Recommandations du comité de répartition des ressources
 - 6.2.5. Adoption - Orientations budgétaires 2023-2024
 - 6.2.6. Adoption - Politique concernant les objectifs, les principes et les critères de répartition des revenus
 - 6.3. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.3.1. Rapport de la présidence du comité
 - 6.3.2. Adoption - Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
 - 6.3.3. Adoption - Calendrier des séances du conseil 2023-2024
 - 6.4. Comité des ressources matérielles et informatiques
 - 6.4.1. Rapport de la présidence du comité
 - 6.4.2. Adoption - Projet d'ajout d'un plateau sportif - École secondaire Le Tremplin
7. AUTRES POINTS DE DÉCISION
8. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION
9. QUESTIONS DIVERSES
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.



No de résolution
ou annotation

22^E SÉANCE

CA_052-22-23

ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2023

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2023 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

En suivi aux commentaires exprimés lors de la séance du 21 mars relativement aux frais de services de garde lors des journées de concertation, le comité de vérification recommande que le CSS veille à ce les membres des conseils d'établissement soient bien informés à ce sujet lorsqu'ils se prononcent sur les demandes de modification au calendrier scolaire.

CA_053-22-23

ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1ER MAI 2023

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1er mai 2023 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Le directeur général dépose une attestation de conformité confirmant que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois respecte ses obligations légales.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

Aucune déclaration d'intérêts n'est déposée.

CA_054-22-23

ADOPTION - DÉSIGNATION DES MANDATAIRES POUVANT AGIR AUPRÈS DE LA SAAQ

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois doit assurer la gestion de son parc de véhicules;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation professionnelle Val-d'Or (CFP Val-d'Or) reçoit en commandite des autos provenant des concessionnaires automobiles;



No de résolution
ou annotation

22^E SÉANCE

CONSIDÉRANT que le Centre national des mines reçoit en commandite des équipements provenant de ses partenaires du secteur minier;

CONSIDÉRANT que certains véhicules peuvent être en circulation et doivent être immatriculés;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois doit mandater les personnes autorisées à agir en son nom pour effectuer des transactions requises pour assurer cette gestion auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE mandater les personnes suivantes afin qu'elles puissent agir, pour et au nom du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, auprès de la SAAQ :

- Pierre Gareau, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport
- Geneviève Larche, coordonnatrice, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport
- Martin Rivet Ethier, coordonnateur GIESS, Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement •
- Sophie L'Heureux, gestionnaire administrative
- Jessy Ann Rivest Mainville, technicienne en administration
- Réjean Pépin, enseignant
- Serge Mailhot, ouvrier / mécanicien

Adoptée

POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

M. Jean-François Pressé, directeur général, présente son rapport d'activités.

SUIVI - PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)

M. Pressé, directeur général, présente un état de situation de la démarche d'actualisation du PEVR.

SUIVI - PROJET DE LOI 23

M. Pressé, directeur général, présente un sommaire du projet de loi 23.

Les membres du conseil d'administration échangent sur les modifications proposées à la gouvernance et s'inquiètent d'une possible perte de pouvoir local.



No de résolution
ou annotation

22^E SÉANCE

RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

En l'absence de Mme Bilodeau, M. Marc-André Bastien, coordonnateur, Service des ressources humaines, présente les sujets abordés au comité des ressources humaines.

CA_055-22-23

ADOPTION - MODIFICATION AU CALENDRIER POUR DU TEMPS DE CONCERTATION - ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DES-CHAMPS (NDA)

CONSIDÉRANT la demande de modification au calendrier scolaire reçue :

Écoles	Nombre de journées de concertation demandées
École intégrée d'Or-et-de-Champs, édifice NDA	4 journées

CONSIDÉRANT que la demande de modification est appuyée d'une résolution du conseil d'établissement et que les consultations requises ont été effectuées;

CONSIDÉRANT que le projet déposé respecte le temps d'enseignement prévu au régime pédagogique du secteur jeunes;

CONSIDÉRANT que le temps de concertation est un levier important pour la réussite des élèves.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la demande de modification soit acceptée telle que proposée, à la condition que la direction d'établissement s'assure :

- QUE le temps de concertation amène des changements et des améliorations de pratiques pédagogiques et accroît l'engagement de l'élève dans ses apprentissages;
- QUE le temps de concertation se réalise en équipe-cycle ou en équipe-école/centre par la mise en place de services ou de pratiques pour soutenir et favoriser la réussite des élèves;
- QUE l'établissement propose des solutions aux parents afin d'assurer une bonne conciliation école-famille;
- QUE l'équipe-école ou l'équipe-centre s'engage à développer une pratique de reddition de comptes de ces journées au conseil d'établissement.

Adoptée

No de résolution
ou annotation

22^E SÉANCE

CA_056-22-23

ADOPTION - PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT les besoins des services professionnels et complémentaires pour le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel professionnel dans les écoles et les centres pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les postes suivants soient ouverts :

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail école, centre ou service</i>	<i>Heures par semaine</i>
Agent de développement	Service des ressources informatiques	35 h
Agent de développement	Service des ressources humaines (volet santé-sécurité au travail)	35 h
Attaché d'administration	Service des ressources matérielles	35 h
Conseiller en orientation	Centre de formation professionnelle (14 heures) et Centre de formation générale des adultes (21 heures)	35 h
Conseiller pédagogique	Service des ressources éducatives	35 h
Ingénieur	Service des ressources matérielles	35 h

QUE les postes suivants soient abolis :

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail école, centre ou service</i>	<i>Heures par semaine</i>
Conseiller en éducation préscolaire (passe-partout)	Service des ressources éducatives	35 h
Conseiller en orientation	Centre de formation générale des adultes	21 h

Adoptée

CA_057-22-23

ADOPTION - PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT que le Centre de service scolaire dispose, pour le secteur général, d'une période de 30 jours pour aviser la personne régulière de l'abolition de son poste;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire dispose, pour le secteur de l'adaptation scolaire, d'une période de 5 jours pour aviser la personne régulière de l'abolition de son poste;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les postes suivants soient ouverts :

Secteur général

Corps d'emploi	Lieu de travail école, centre ou service	Heures par semaine
Agent de bureau cl. principale	Centre de formation professionnelle	35 h
Agent de bureau Cl.2	Direction générale (centre des archives)	35 h
Mécanicien classe 1	Centre de formation professionnelle	35 h
Secrétaire	École Saint-Joseph	35 h
Secrétaire d'école	École La Concorde	35 h
Technicien en loisirs	École La Concorde	35 h
Technicien en organisation scolaire	École Le Transit 60% / École La Concorde 40%	35 h
Technicien en organisation scolaire	Service des ressources éducatives	35 h

QUE les postes suivants soient abolis :

Secteur général

Corps d'emploi	Lieu de travail école, centre ou service	Heures par semaine
Agent de bureau cl. 2	Direction générale (centre des archives)	21 h
Secrétaire de gestion	Direction générale	35 h
Technicien en formation professionnelle	Centre de formation professionnelle	35 h
Secrétaire d'école	École secondaire La Concorde	30 h
Technicien en organisation scolaire	École Le Transit et ressources éducatives	35 h
Technicien en organisation scolaire	École La Concorde	20 h

Secteur de l'adaptation scolaire

Corps d'emploi	Lieu de travail école, centre ou service	Heures par semaine
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École institutionnelle Chanoine-Delisle	35 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École institutionnelle Chanoine-Delisle	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École institutionnelle Chanoine-Delisle	30 h

No de résolution
ou annotation

22^E SÉANCE

Technicien(ne) en éducation spécialisée	École institutionnelle Chanoine-Delisle	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École institutionnelle Chanoine-Delisle	30 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École institutionnelle Chanoine-Delisle	20 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École institutionnelle Chanoine-Delisle	27 h 55
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Charles-René-Lalande	10 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Louis-Querbes	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Louis-Querbes	25 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Louis-Querbes	20 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Des Explorateurs	25 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Des Explorateurs	25 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Des Explorateurs	25 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Des Explorateurs	25 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Sainte-Lucie	20 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Sainte-Lucie	12 h 30
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Sainte-Lucie	16 h 40
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Sainte-Lucie	12 h 30
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Saint-Philippe	16 h 40
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École alternative Papillon-d'Or	26 h 15
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Notre-Dame-de-Fatima	27 h 30
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Notre-Dame-de-Fatima	15 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Notre-Dame-de-Fatima	27 h 30
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Notre-Dame-de-Fatima	25 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Notre-Dame-de-Fatima	15 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École intégrée d'Or-et-de- Champs, édifice NDA	26 h 15
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École intégrée d'Or-et-de- Champs, édifice NDA	20 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École secondaire Le Transit	25 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Saint-Joseph	19 h 10
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Saint-Joseph	15 h



No de résolution
ou annotation

22^E SÉANCE

Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Saint-Joseph	10 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Sainte-Marie	27 h 30
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Sainte-Marie	21 h 40
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Sainte-Marie	19 h 35
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École secondaire Le Tremplin	25 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Polyvalente Le Carrefour	25 h

Adoptée

MISE EN DISPONIBILITÉ ET NON-RENGAGEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Au terme de la séance de mouvements volontaires tenue le 16 mai 2023, l'ensemble du personnel enseignant a été réaffecté à l'un des postes disponibles, et ceci en respect des dispositions de la convention collective.

CA_058-22-23

ADOPTION - STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

CONSIDÉRANT les articles 133 et 134 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* stipulant que la commission scolaire établit et adopte par résolution sa structure administrative du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT la structure administrative du personnel d'encadrement présentée par le directeur général pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que cette structure vise à maintenir des services de qualité afin de respecter nos obligations et favoriser la réussite des élèves.

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été menées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER la structure administrative 2023-2024 du personnel d'encadrement telle qu'elle a été présentée par le directeur général.

Adoptée

COMITÉ DE VÉRIFICATION

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Mme Lyne Gaulin informe le conseil des sujets abordés lors de la rencontre du comité de vérification.



No de résolution
ou annotation

22^E SÉANCE

CA_059-22-23

ADOPTION - AIDE FINANCIÈRE TEMPORAIRE - PROJET CITÉ ÉTUDIANTE VAL-D'OR

CONSIDÉRANT la volonté commune des trois institutions d'enseignement (le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois [CSSOB], le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue [CAT], et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue [UQAT]) d'avoir accès à des résidences appartements afin de pouvoir y loger leurs étudiants et étudiantes respectifs;

CONSIDÉRANT le projet de construction de trois unités de 12 logements construits par l'OBNL - Cité étudiante Desjardins à proximité du Centre de formation professionnelle Val-d'Or;

CONSIDÉRANT les sommes importantes investies par le milieu par l'entremise de la Ville de Val-d'Or, du CSSOB et des Fondations du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT le litige qui a cours entre l'OBNL et l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que pour obtenir la transformation de son prêt en un prêt hypothécaire, l'OBNL doit déposer en garantie un nécessaire afin de lever l'hypothèque légale de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT l'incapacité financière de l'OBNL à déposer cette garantie;

CONSIDÉRANT la capacité de l'UQAT de mettre en garantie rapidement l'ensemble du montant afin de lever l'hypothèque légale de l'entrepreneur et ainsi permettre la transformation du prêt à court terme en prêt hypothécaire à long terme selon les conditions préalablement entendues auprès de l'institution financière Desjardins;

CONSIDÉRANT que les trois institutions ont déjà par résolution de leurs différentes instances déposé un montant de 200 000 \$ chacune en garantie auprès du cabinet Paul Halle Notaire inc. en mars 2023;

CONSIDÉRANT la demande de l'UQAT d'obtenir un document démontrant les intentions et les engagements financiers du CSSOB afin de soutenir le projet de résidence à Val-d'Or.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général à signer le document indiquant que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois sera conjointement responsable du soutien financier temporaire pour un maximum de 3 millions de dollars incluant les sommes déjà accordées, afin de régulariser la situation et finaliser ainsi la mise en œuvre des résidences étudiantes de Val-d'Or.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

22^E SÉANCE

GRILLES TARIFAIRES 2023-2024

CA_060-22-23

ADOPTION - GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES DE GARDE 2023-2024

CONSIDÉRANT que la mission du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois consiste à s'assurer que la clientèle jeune et adulte sous sa responsabilité reçoit des services visant la réussite éducative de tous et toutes;

CONSIDÉRANT que les services de garde assurent un soutien concret aux besoins de la famille;

CONSIDÉRANT que le CSS de l'Or-et-des-Bois s'est doté d'un guide de gestion des services de garde;

CONSIDÉRANT que ledit guide précise qu'annuellement une grille de tarification doit être adoptée;

CONSIDÉRANT que le projet de la grille de tarification déposé assure une uniformité sur l'ensemble de notre territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la grille tarifaire des services de garde 2023-2024 soit adoptée telle que présentée.

Adoptée

CA_061-22-23

ADOPTION - GRILLE TARIFAIRE DE LA SURVEILLANCE DU MIDI 2023-2024

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique*, un centre de services scolaire doit assurer la surveillance des élèves qui demeurent à l'école le midi et qu'il peut en déterminer les conditions financières;

CONSIDÉRANT la *Politique concernant les services aux dîneurs* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT que les objectifs de la Politique sont notamment d'assurer une offre de services sécuritaires et de qualité et un traitement équitable à l'ensemble des dîneurs et à leurs parents.

CONSIDÉRANT le projet de grille tarifaire présenté par la directrice du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la grille tarifaire de la surveillance du midi 2023-2024 soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

22^E SÉANCE

CA_062-22-23

ADOPTION - GRILLE TARIFAIRE - TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique* précise qu'un centre de services scolaire peut permettre à d'autres personnes que celles pour lesquelles elle organise le transport des élèves d'utiliser le service en fonction du nombre de places disponibles et fixer le tarif qu'elle requiert pour ce transport;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion concernant le transport scolaire* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT le projet de grille tarifaire présenté.

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif de transport et du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la grille tarifaire du transport scolaire 2023-2024 soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

Adoptée

CA_063-22-23

ADOPTION - RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT la mise en place du comité de répartition des ressources (CRR) prévu à la Loi sur l'instruction publique depuis le 1er juillet 2017;

CONSIDÉRANT que le CRR doit faire des recommandations au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du CRR relativement à l'affectation des surplus 2022-2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ENTÉRINER les recommandations du comité de répartition des ressources relatives à l'affectation des surplus 2022-2023.

Adoptée

CA_064-22-23

ADOPTION - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024

CONSIDÉRANT la présentation des orientations budgétaires 2023-2024 préparée par la directrice du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification.



No de résolution
ou annotation

22^E SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les orientations budgétaires 2023-2024 soient adoptées telles qu'elles ont été présentées.

Adoptée

CA_065-22-23

ADOPTION - POLITIQUE CONCERNANT LES OBJECTIFS, LES PRINCIPES ET LES CRITÈRES DE RÉPARTITION DES REVENUS

CONSIDÉRANT le projet de *Politique concernant les objectifs et principes de répartition des revenus entre les établissements et services*;

CONSIDÉRANT que ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du comité de répartition des ressources faite en application du quatrième alinéa de l'article 193.3 de la LIP;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER la *Politique déterminant les objectifs et les principes de répartition des revenus entre les établissements et services 2023-2024*.

Adoptée

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Mme Geneviève Larche présente les sujets abordés lors de la dernière rencontre du comité. Elle revient particulièrement sur les résultats de l'évaluation du fonctionnement des séances du conseil.

CA_066-22-23

ADOPTION - COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

CONSIDÉRANT le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone;

CONSIDÉRANT QUE ce dit règlement prévoit la formation d'un comité ayant pour rôle d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir aux règles d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement réalisé;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de gouvernance et d'éthique.



No de résolution
ou annotation

22^E SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE désigner les personnes suivantes, afin de siéger à ce nouveau comité :

- M. André Bilodeau, personne possédant une expérience en matière d'éducation;
- M. Alfonso Torres Insignares, personne possédant un intérêt marqué en matière d'éducation;
- M. Alexy Vezeau, ancien membre d'un conseil d'administration.

QUE la durée du mandat des membres de ce comité soit de cinq ans.

Adoptée

CA_067-22-23

ADOPTION - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2023-2024

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter le calendrier des séances ordinaires pour 2023-2024;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les séances régulières du conseil d'administration se tiennent selon le calendrier suivant :

- Le mardi 29 août 2023, 19 h
- Le mardi 17 octobre 2023, 19 h
- Le mardi 19 décembre 2023, 19 h
- Le mardi 20 février 2024, 19 h
- Le mardi 21 mai 2024, 19 h
- Le mardi 18 juin 2024, 19 h

DE TENIR les séances au Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, situé au 799, boulevard Forest, Val-d'Or. Advenant l'annulation d'une séance ou le changement du lieu ou de l'heure prévus au calendrier, avis sera donné à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée

COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

M. Francis Murphy informe le conseil des sujets abordés lors de la rencontre du comité.



No de résolution
ou annotation

CA_068-22-23

22^E SÉANCE

ADOPTION - PROJET D'AJOUT D'UN PLATEAU SPORTIF - ÉCOLE SECONDAIRE LE TREMPLIN

CONSIDÉRANT que le bloc sportif de l'école secondaire Le Tremplin à Malartic requiert une réfection et un agrandissement nécessitant des investissements considérables;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) a élaboré conjointement avec la Ville de Malartic un projet de réfection et d'agrandissement du bloc sportif à l'école secondaire Le Tremplin;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par la Ville de Malartic de contribuer financièrement à la réalisation du projet.

CONSIDÉRANT que la réfection et l'agrandissement du bloc sportif de l'école permettra d'augmenter la pratique d'activités physiques et de développer de saines habitudes de vie chez les élèves et dans la communauté de la Ville de Malartic et des environs;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet permettra d'augmenter l'offre de services et d'activités sur une plage horaire élargie;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire accorde une grande importance aux saines habitudes de vie;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'APPUYER le projet de réfection et d'agrandissement du bloc sportif de l'école secondaire Le Tremplin.

DE MANDATER la direction générale à poursuivre les différentes démarches associées à ce projet, dont le dépôt de demandes de financement, et d'en rendre compte au conseil d'administration.

Adoptée

AUTRES POINTS DE DÉCISION

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cet item.

QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.



No de résolution
ou annotation

22^E SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Mme Marie-Eve Dufour
Présidente

Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale